



2021-02-16 – Pour diffusion immédiate

À tous les :
Gestionnaires,
Médecins,
Infirmiers et infirmières des urgences

Surdoses

Appel à la vigilance

Pour communiquer avec la Direction de santé publique

(Numéros confidentiels, réservés aux professionnels de la santé)

- Pendant les heures ouvrables : 418 389-1510
- En dehors des heures ouvrables : 418 397-4375
- Déclaration par télécopieur : 418 389-1560

Objet : Augmentation des surdoses en temps de COVID

1. État de situation

Nous remarquons une augmentation importante de surdoses dans les régions du Québec depuis le début de la COVID. Considérant que les drogues circulent de manière très rapide entre les régions, nous souhaitons vous sensibiliser sur l'importance de déclarer toute surdose ou suspicion de surdose que vous pourriez constater.

Les surdoses de drogue constituent une menace à la santé d'origine chimique au sens de la Loi sur la santé publique. Les autorités de santé publique ont la responsabilité de mettre en place les mesures pour protéger la population. C'est pourquoi il est important de déclarer à la Direction de santé publique toute situation de surdose que vous identifiez à l'aide du Formulaire signalement de surdose.

2. Recommandations

Lorsque vous faites face à une situation de surdose ou de surdose potentielle :

- Demander un **test de drogue** de rue. Si une substance de type opioïde est détectée ou que vous faites face à des manifestations cliniques inhabituelles en lien avec la consommation de substance, prière de nous signaler la surdose.

Se référer au formulaire de signalement en pièce jointe. Il se retrouve aussi sur l'Extranet :

<https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/mado-et-signalements/declaration-de-surdose/>

Pour tout questionnement vous pouvez aussi nous joindre par téléphone aux coordonnées inscrites en haut à droite.

Vous pouvez aussi nous joindre par courriel pour les questions non urgentes :

maladies_infectieuses@ssss.gouv.qc.ca

Il est possible de consulter cet appel à la vigilance sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :

<https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/maladies-infectieuses/appels-a-la-vigilance/>